

## Lutte contre le désert médical

### Exercer : stop ou encore ? L'avis des médecins de plus de 60 ans

**Aujourd'hui, 46 % des médecins libéraux ont plus de 60 ans en Ile-de-France. Sans eux, du jour au lendemain, l'accès aux soins s'effondre. L'URPS médecins les a interrogés<sup>1</sup> pour connaître les raisons de poursuivre ou d'arrêter une activité. Sur les 1146 répondants, 59% sont des actifs non retraités et 41% sont en cumul emploi-retraite. L'URPS médecins demande au gouvernement et aux parlementaires d'écouter ces médecins et de prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser la poursuite de leur exercice.**

Pour les répondants à l'enquête, qu'ils soient retraités actifs, ou toujours actifs sans avoir liquidé leur retraite, ils déclarent tous programmer leur départ dans 2 à 5 ans, avoir globalement diminué leur rythme de travail (fatigue, surmenage, état de santé, surimposition) et être sans espoir de trouver un successeur à leur départ pour plus de 85 % d'entre eux.

#### Stop : les facteurs d'un arrêt précoce

Les facteurs qui pourraient inciter les médecins de plus de 60 ans à **arrêter précocement leur activité** sont, par ordre d'importance :

- L'obligation de participer à la permanence des soins ;
- Les nouvelles obligations numériques, type Ségur ;
- L'obligation de prendre en charge plus de patients ;
- L'adhésion obligatoire à une CPTS ;
- Le manque de considération des pouvoirs publics.

#### Encore : les mesures favorisant la poursuite d'activité

Pour maintenir en exercice les médecins de plus de 60 ans, la seule mesure prise, dont le décret est entré en vigueur en juin 2023, autorise, uniquement pour 2023, l'exonération des cotisations-retraite pour les médecins en cumul emploi-retraite intégral. Pour cette exonération, le gouvernement a mis en place un plafond de 80 000 € basé sur les revenus N-2, ou prévisionnel 2023. 27 % des répondants à notre enquête pensent pouvoir en bénéficier, 28 % estiment qu'ils en seront exclus et 45 % ne savent pas.

Les mesures efficaces pour les inciter à poursuivre leur activité seraient, par ordre d'importance :

- **97%** de médecins cumulant emploi retraite et **88%** des actifs non retraités de plus de 60 ans optent pour une **exonération des cotisations retraites en cumul emploi-retraite** ;
- **92%** de médecins cumulant emploi-retraite et **88%** des actifs non retraités de plus de 60 ans sont pour une **ouverture de points retraite supplémentaires** en cumul emploi- retraite ;
- **84%** de médecins cumulant emploi-retraite et **87%** des actifs non retraités de plus de 60 ans sont favorables à une **défiscalisation des honoraires en cumul emploi-retraite**.

---

<sup>1</sup> Enquête réalisée par l'URPS Médecins Île-de-France auprès des médecins libéraux franciliens de plus de 60 ans. Parmi 6 541 médecins âgés de plus de 60 ans exerçant dans la région ayant reçu l'enquête, le profil des 1146 répondants est représentatif de la population.

Pour ceux qui cumulent emploi et retraite :

- 58% d'entre eux estiment que l'exonération mérite d'être pérennisée au-delà de 2023.
- Pour 40% d'entre eux, elle mérite d'être modifiée (déplafonnée au-delà de 80 000 € et/ou ouverte aux médecins en cumul limité).

## Conclusion

Face au peu d'attractivité proposée dans la convention médicale et plus globalement au manque de considération des pouvoirs publics, les jeunes médecins hésitent à s'installer et les plus de 60 ans à poursuivre leur activité.

Cette enquête éclaire sur les actions à mener en direction des 46 % des médecins libéraux en exercice de plus de 60 ans pour améliorer directement le temps médical et **l'accès aux soins**.

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France demande au gouvernement et aux parlementaires la mise en place d'une ou plusieurs des mesures destinées au maintien des médecins plus âgés, en concertation avec la communauté médicale, telles qu'elles sont suggérées dans cette enquête :

1. **L'exonération des cotisations retraite.** Dans le cadre de cette exonération, comme le prévoit la Constitution, **l'URPS appelle à un système de compensation** sur le budget de l'État pour permettre de maintenir l'équilibre des comptes de la Caisse de retraite des médecins (CARMF) et ainsi l'avenir des retraites des médecins en activité. **Cette compensation ne peut être à la charge des médecins actifs.**
2. **L'ouverture de points retraite supplémentaires** si cotisation.
3. **La défiscalisation des honoraires en cumul emploi-retraite.**

## À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 20 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : [www.urps-med-idf.org](http://www.urps-med-idf.org)

## Contacts presse – Primatice Conseil

Thomas de Climens - [thomasdeclimens@primatice.com](mailto:thomasdeclimens@primatice.com) | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - [armandrigaudy@primatice.com](mailto:armandrigaudy@primatice.com) | 07 88 96 41 84